

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 81 (1954)
Heft: 11

Artikel: Si vous allez...
Autor: Decollogny, Ad.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229134>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un municipal s'étant démis de sa charge, dans notre commune, nous vous demandons de nous autoriser à marcher à quatre jusqu'à la fin de l'année.

A quoi le préfet répondit :

Le Préfet du district vous autorise, comme vous le demandez, à marcher à quatre jusqu'à la fin de l'année, à condition toutefois que vous vous releviez de temps en temps !

SI VOUS ALLEZ...

... aux Tavernes, en suivant la Broie, depuis le village de Palézieux, vous trouverez une scierie dans un endroit tranquille, séparé par la rivière du petit bois du Chanay, servant d'écran contre les vents du nord. Arrêtez-vous, c'est là, oui c'est là que naguère s'élevait le monastère de Haut-Crêt. Ne cherchez pas, il ne reste pas pierre sur pierre qui n'ait été renversée. Méditez plutôt sur le sic transit gloria mundi des anciens.

Au début du XII^e siècle, Lausanne eut le privilège de compter parmi ses hôtes saint Bernard, propagateur du mouvement religieux parti de l'abbaye de Citeaux en Bourgogne, fondateur de l'abbaye de Clairvaux, prédateur de la deuxième croisade. Dans l'espace des trois lustres suivant son séjour, soit de 1123 à 1138, quatre couvents cisterciens s'élevèrent en terre vaudoise, Haut-Crêt, Hauterive, Bonmont et Montherond. L'évêque de Lausanne, Guy, donna à Haut-Crêt, en 1134, les terres désertiques de la Haute-Broie. Les moines commencèrent à défricher ces terres, puis étant Bourguignons, comme l'évêque, ce dernier leur donna les terrains incultes de Lavaux pour y planter de la vigne de chez eux. C'est ainsi que naquit le vignoble du Dézaley. L'évêque eut naturellement sa part à la récolte, mais les moines en conservèrent une partie pour le distribuer aux pauvres et aux voyageurs.

Deux cents ans après, ils abègèrent le droit de « tavernage » et créèrent un débit en face de l'abbaye et au milieu du XVII^e siècle, l'agglomération, qui s'était créée, abandonna l'appellation de Froideville qu'elle s'était donnée, pour adopter le nom de Tavernes. Cette abbaye était devenue puissante et a joué un rôle dans l'histoire du pays ; si ses pierres ont disparu, il nous reste de ces moines laborieux un bien combien précieux, notre vignoble qui dore les coteaux de Lavaux.

Ad. Decollogny.